



Convention de partenariat entre la Fédération française de cyclotourisme et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France



Préambule

La Fédération des Parcs naturels régionaux (association loi 1901) regroupe 44 Parcs naturels régionaux en France qui couvrent 12% du territoire national avec 3 millions d'habitants. Il s'agit de territoires ruraux habités, dont la qualité et la fragilité du patrimoine naturel et culturel justifient un classement en Parc naturel régional et la mise en oeuvre d'un développement durable.

Pour soutenir les Parcs dans leurs missions, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France est l'outil privilégié de leurs actions communes et le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux. La Fédération mène en commun des programmes et soutien l'échange des expériences (au niveau technique et scientifique). Elle assure également la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, assemblées parlementaires, organismes institutionnels et l'information auprès du grand public.

Grâce à leur attractivité, la diversité des paysages et la qualité du patrimoine naturel et culturel les Parcs naturels régionaux sont des territoires appréciés par les pratiquants des sports de nature. D'une grande qualité certes mais aussi d'une grande fragilité, les Parcs ont pour objectif la conciliation du développement des sports de nature avec leurs missions, notamment la préservation des milieux naturels, la valorisation des patrimoines, l'accueil du public, le développement économique et social et l'éducation à l'environnement. La Fédération des Parcs naturels régionaux a décidé en conséquence de renforcer ses relations avec les organismes et fédérations gestionnaires ou utilisateurs de l'espace « Parcs » pour accompagner un développement des sports de nature respectueux des milieux naturels.

La pratique du vélo et de cyclotourisme est une activité importante parmi les sports de nature qui sont en plein développements en France. Il s'agit des *«sports qui s'exercent dans les espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux»* (Art.50 – 1 de la loi du 16/0704).

En regardant les résultats du recueil concernant les pratiques de sports de nature dans les PNR (38 Parcs répondus sur 44, réalisé par la FPNRF en 2004), la pratique de la randonnée VTT dans 34 PNR et la présence du cyclotourisme dans 24 PNR montrent l'importance des activités liées à l'utilisation du vélo dans les Parcs. Avec l'ensemble des activités de randonnées, le cyclotourisme présente un facteur économique important pour le tourisme dans les Parcs. Il s'agit par ailleurs d'une alternative aux déplacements motorisés dans les territoires. Pour cela, un grand nombre des PNR s'est impliqué dans la mise en place des itinéraires VTT et leur labellisation.

Dans son ensemble, plus de 20 millions de français font du vélo¹. Si cette donnée chiffrée recouvre des réalités différentes entre les pratiques régulières et occasionnelles, le vélo de randonnée reste une activité sportive de loisir se pratiquant en milieu naturel. Les cyclotouristes, qu'ils circulent sur routes ou sur les chemins et les sentiers, sont préoccupés par l'aménagement, la protection et la valorisation du territoire et leurs attentes, en matière de tourisme répondent à des motivations communes. Randonner à vélo, cela signifie la découverte au rythme d'une simple balade des richesses touristiques et culturelles d'un territoire.

La Fédération française de cyclotourisme (FFCT) gère et assure la promotion du tourisme à vélo et du VTT de randonnée en valorisant les trois composantes de ses pratiques : tourisme, sport - santé, culture.

La découverte et la mise en valeur des régions françaises, l'aménagement des routes et la protection des sentiers, l'information et l'accueil du grand public sont des missions quotidiennes des 10 000 bénévoles de la plus importante association au monde gérant la pratique du cyclotourisme.

Présentation des thèmes de partenariat

Aujourd'hui ces deux Fédérations opèrent un rapprochement qui s'articule autour de 6 grands thèmes de partenariat :

1^{er} thème : Développer la connaissance mutuelle des deux réseaux

La coopération entre la FFCT et la FPNRF s'inscrit dans le développement des pratiques du vélo en répondant aux besoins des cyclotouristes d'une part et aux enjeux du territoire des Parcs d'autre part. Dans ce contexte, les deux partenaires doivent se connaître mutuellement pour mieux comprendre les objectifs de chacun. Les deux Fédérations et leurs représentations locales susciteront des rencontres et collaborations afin d'améliorer les connaissances mutuelles de leurs réseaux respectifs (les Comités Départementaux (Codep) / Ligues régionales et les 44 PNR Parcs naturels régionaux de France).

En 2003, une étude concernant les deux partenaires et leurs réseaux réciproques a permis d'établir un état de lieux des relations existantes et des activités de la Fédération française de cyclotourisme développées dans les Parcs : randonnées permanentes, manifestations, etc. Ces résultats serviront comme base de travail pour engager les différents thèmes évoqués dans cette convention de partenariat.

2^e thème : Rapprocher les deux réseaux pour améliorer et valoriser les bonnes pratiques du vélo sur les territoires préservés

La gestion des Sports de Nature dans les PNR devrait prendre en compte les enjeux environnementaux pour assurer un développement des pratiques adapté aux territoires fragiles. Cette démarche est en cohérence avec la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (2004 – 2006) entre le ministère de la Jeunesse, des Sports et la Vie associative et la FPNRF. Cette convention favorise un travail en partenariat entre les différents usagers des

¹ Source AFIT, « la pratique du vélo en France »
Convention FFCT / FPNRF – 06/10/05

espaces préservés, dont les Fédérations sportives, le partage et la valorisation des bonnes pratiques pour permettre « *un développement du tourisme et des loisirs sportifs de nature au sein des parcs, qui soit compatible avec la préservation de l'environnement* »².

La FFCT et la FPNRF s'engagent pour :

- Favoriser la concertation et la médiation dans la mise en place des projets, par exemple dans le cadre d'organisation des manifestations et événements sportifs,
- Valoriser les bons exemples et initiatives innovantes pour encourager le partenariat et les bonnes pratiques,
- Associer et informer les Fédérations pour améliorer la coopération,
- Faire évoluer le « code de bonne conduite » (voir annexe) avec l'objectif à moyen terme qu'il soit reconnu par les deux Fédérations.

3^e thème : Promouvoir l'accès à la pratique et soutenir son développement

La promotion de la pratique du vélo à but touristique dans les PNR devrait être soutenue par les deux fédérations pour inciter les visiteurs à découvrir leur territoire par cette forme de transport discret et non polluant. La pratique du vélo dans le cadre touristique et de loisir sera à encourager auprès des usagers pour les déplacements quotidiens.

Pour ces raisons, les deux organismes soutiennent la création et le développement des véloroutes et voies vertes qui sont des éléments structurants favorisant la pratique du vélo et la découverte des patrimoines dans les territoires. En plus, ces routes lient les territoires sur le niveau national et européen.

Il est important que les signataires de cette convention s'engagent pour la reconnaissance des véloroutes et voies vertes dans le cadre des plans départementaux d'itinéraires de promenades et randonnées (PDIPR), et des plans départementaux des espaces, sites et itinéraires (PDESI) définis par les commissions départementales des espaces, sites et itinéraires (CDESI).

En cohérence avec les autres thèmes évoqués dans cette convention, les Fédérations s'engagent à soutenir la mise en place des différentes façons de découvertes à vélo, que sont :

- Les randonnées à thème,
- Les cyclo-découvertes,
- La mise en place du brevet des Parcs,
- Des séjours en étoile et itinérants,
- L'organisation d'événements,
- La promotion du vélo en tant que mode de transport « quotidien »
-

² Voir Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2004 – 2006 entre le MJSVA et FPNRF
Convention FFCT / FPNRF – 06/10/05

4^e axe : Améliorer l'information et l'accueil

La qualité de l'accueil sur les territoires des Parcs fait partie des objectifs prioritaires que se sont fixés les Parcs naturels régionaux et leur Fédération. Ce travail sur la qualité doit s'effectuer pour tous les visiteurs. Pour cette raison, la convention permettra également de porter les efforts sur le public des cyclotouristes. A cette occasion, il est rappelé qu'un grand nombre de bonnes exemples de support d'information était développé à destination de cyclotouriste dans les PNR, souvent en partenariat avec les différents acteurs locaux. Ces documents et initiatives peuvent servir comme exemples à diffuser dans les réseaux.

Les deux partenaires seront à l'écoute des attentes des cyclotouristes et chercheront à connaître leurs demandes de diverses manières pour informer leurs réseaux :

a) Informer le public dans les lieux d'accueil existants

Accueillir le public dans de bonnes conditions est une des priorités que se sont données les PNR, il en sera de même pour les cyclotouristes. Cela signifie la mise à disposition des outils adaptés et efficaces permettant à la fois la bonne orientation et la découverte du territoire (patrimoine naturel et culturel), par exemple documents, brochures, renseignements, etc.

b) Sur le terrain

La Fédération française de cyclotourisme, les Ligues et les comités départementaux de cyclotourisme assureront une information particulière aux usagers VTT sur les sentiers balisés qui leurs sont spécifiquement destinés. Un projet de code de bonne conduite est annexé à cette convention qui sera à finaliser entre les partenaires (voir aussi 2^e thème).

Pour mettre en place des itinéraires cyclotouristiques de qualité, ces parcours doivent :

- assurer la pratique du vélo dans de bonnes conditions de sécurité,
- permettre la découverte du territoire,
- protéger l'environnement.

C'est pourquoi les PNR mettront à disposition des ligues et des comités départementaux de cyclotourisme leur connaissance du patrimoine naturel et culturel régional afin d'élaborer des itinéraires incluant ces données.

Concernant la formation la FPNRF engagera les PNR à sensibiliser leur personnel d'accueil aux besoins des cyclotouristes. Les formations, sur le thème de la connaissance du patrimoine et la protection de l'environnement, organisées par les Parcs et la FPNRF pourront être proposées aux responsables des ligues et des comités départementaux de cyclotourisme ainsi qu'à leurs cadres fédéraux.

5^e Axe : Sécurité des pratiquants

La sécurité des pratiquants demeure une priorité constante des deux fédérations. Ces dernières s'engagent à ne valider que des itinéraires préalablement reconnus, testés et ne présentant aucun obstacle à la progression, ni aucun danger pour les utilisateurs. En outre, les deux organismes favorisent l'implantation des voies cyclables spécifiques et leur reconnaissance (voir aussi 3^e thème).

Les parcours bénéficient d'un label officiel de qualité mis en place par la Fédération française de cyclotourisme dans le cadre du projet «tourisme à vélo».

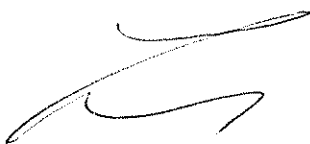
6^e Axe : communiquer et promouvoir

Chaque Fédération possède ses propres publications et s'engage à communiquer et à promouvoir le cyclotourisme et les territoires des Parcs. Cette communication réciproque est possible grâce aux supports divers, par exemple :

- les sites Internet,
- des reportages et «brèves» dans les revues officielles des deux fédérations,
- à travers des cartes IGN,
- des publications diverses,
- des offres à créer,
- des événements,
-

Fait à Trélon, le 6 octobre 2005

Pour la Fédération française
de cyclotourisme



Dominique LAMOULLER
Président

Pour la Fédération des Parcs
naturels régionaux de France



Jean-Louis JOSEPH
Président

**PORJET DE CODE DE BONNE CONDUITE
DANS LES PARCS NATURELS REGIONAUX**

A l'attention des cyclotouristes et des vététistes de randonnée

La preuve par 9

9 bonus pour le respect des usagers et de l'environnement

1- Ralentissez à proximité des autres usagers (randonneurs pédestres, équestres, chasseurs...), dépassez les avec précaution après les avoir prévenus.

2- Cédez le passage aux autres randonneurs non motorisés et faites preuve de courtoisie dans un esprit de partage de l'espace.

3- Maîtrisez votre vélo et contrôlez votre vitesse en toutes circonstances, particulièrement dans les descentes et les passages sans visibilité, les endroits fréquentés et à proximité des piétons.

4- Ne roulez pas en dehors des sentiers, à l'intérieur des bois et des forêts. Ne pénétrez pas dans les cultures et les plantations forestières.

5- Empruntez et profitez notamment des circuits spécialement balisés pour la pratique du VTT et/ou de la route et restez sur les chemins et voies ouvertes à la circulation publique.

6- Respectez les propriétés privées, publiques, le Code de la route, le Code forestier, les arrêtés municipaux, et tous les panneaux de signalisation rencontrés.

7- Soyez discret et silencieux au cours de votre randonnée. N'effrayez pas les animaux domestiques (chiens, vaches, chevaux...) et refermez des barrières après votre passage.

8- Ne jetez pas de papiers d'emballage et de détritrus, conservez les jusqu'à la poubelle la plus proche. Après une réparation mécanique, ne laissez ni chambre à air ni câble de frein et ramassez tous les outils.

9- Respectez scrupuleusement les zones fragiles, la flore et la végétation. Ne cueillez pas inutilement des fleurs ou des plantes sauvages, celles-ci peuvent être protégées.